



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 13-05-2024 à 18h30

Salle des fêtes - Beaulieu

### CONSEILLERS :

**PRESENTS :** Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**ABSENTS ET EXCUSES :** Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

### **POUVOIRS :**

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
 Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
 Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
 Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
 Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel  
 Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
 Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
 Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

**SERCRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOËL

**PRESSE :** La Tribune

**18h30 :** Présentation du Pôle d'innovation des métiers d'art -Polinno- porté par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie en présence de Cécile LUCSKO (Coordinatrice du Polinno), Florian RUBATAT (Technicien Fablab), Christophe DEFFREIX (Président) et Benoit PERRUSSET (Directeur).

### Ordre du jour :

*Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 08-04-2024*

- 1. Création de l'emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 01-06-2024**
- 2. Assurance dommage ouvrage travaux de réhabilitation bâtiment D ancien hôpital**
- 3. Contrat Local de Santé : Élargissement à Beaume Drobie / convention**

4. **Délibération aux fins de signature par l'exécutif de la Convention CITEO de soutien à la CDC Pays des Vans en Cévennes pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025**
5. **Approbation du Projet de Territoire**

**Présentation du Pôle d'innovation des métiers d'art -Polinno- porté par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie en présence de Cécile LUCSKO (Coordinatrice du Polinno), Florian RUBATAT (Technicien Fablab), Christophe DEFFREIX (Président) et Benoit PERRUSSET (Directeur).**

Le Polinno est un outil de la filière en « métiers d'art » à destination de tout public, porté par la *Communauté de Communes* du Pays Beaume-Drobie,

La participation pour notre Communauté de Communes jusqu'à fin 2026 est calculée sur la base de 1€/habitant.

Ses missions : accompagner la filière avec un développement sur notre territoire avec une concentration des métiers d'art sur Les Vans

- Pépinière de métiers d'art
- Actions innovantes
- Fablab – faire connaître les métiers d'art –
- La Micro-folie : dispositif proposé par le Ministère de la Culture pour doter tous les territoires éloignés des musées nationaux

Sont présentées les évolutions attendues de cette nouvelle organisation : offres de services, organisation interne, acquisitions de machines, mobiliers, évolution de la gouvernance, communication....

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie précise que ce dispositif reste à coconstruire avec une ouverture aux autres Communautés de Communes après 2026 pour aller vers une pérennisation.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 08-04-2024**

**Secrétaire de séance : Madame Christiane RAYNARD**

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### **1. Création de l'emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 01-06-2024**

Afin de renforcer le service comptabilité qui comprend aujourd'hui 2 agents, la collectivité a souhaité recruter une Responsable des finances et marchés publics afin de piloter la mise en œuvre comptable, financière et administrative des dossiers de la Communauté de Communes dans le respect de ses orientations budgétaires, ainsi que de manager l'équipe du service comptabilité.

Il est proposé à l'assemblée de créer le grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le poste de Responsable des finances et marchés publics à temps complet de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/06/2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

- 1) **De créer le poste défini précédemment,**
- 2) **De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,**
- 3) **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,**
- 4) **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

## **2. Assurance dommage ouvrage pour les travaux de réhabilitation bâtiment D ancien hôpital**

Il est exposé qu'avec une assurance dommage ouvrage, la collectivité peut se garantir de tous les désordres et malfaçons de nature décennale sans avoir à prouver la responsabilité de l'entreprise.

Considérant que les travaux de réhabilitation sont généralement délicats et peuvent exposer le maître d'ouvrage à des aléas divers, une consultation auprès de compagnies d'assurance a été lancée par le SDEA en vue d'obtenir des propositions d'assurance dommage ouvrage. Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur le choix de la compagnie pour l'attribution du marché en vue de couvrir les risques liés aux travaux à venir sur le bâtiment D situés sur le tènement de l'ancien hôpital.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE la souscription à une assurance dommage-ouvrage par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes pour le projet de réhabilitation du bâtiment D de l'ancien hôpital des Vans en vue de le transformer en un Pôle de services au public,**

**ATTRIBUE le marché à la société DUNE – CARVELA,**

**AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

## **3. Contrat Local de Santé : Élargissement à Beaume Drobie / convention**

Le Contrat Local de Santé est effectif sur Pays des Vans en Cévennes depuis septembre 2022. Les rencontres avec les partenaires médico-sociaux du territoire concernés ont permis de faire démarrer les premières actions. Il apparaît néanmoins clairement que les projets, leurs acteurs et les publics auxquels ils s'adressent, ne se limitent pas au territoire du Pays des Vans en Cévennes.

Comme l'a révélé un diagnostic sur la précarité engagé sur les deux Communautés de Communes, les habitants des deux territoires présentent des similarités relatives aux difficultés socio-économiques ayant un impact sur leur santé.

Les deux collectivités partagent par ailleurs une approche du concept de santé qui englobe l'ensemble des conditions de vie des habitants, les questions de logement, d'alimentation, d'addictions, d'éducation, d'environnement et aussi de ressources constituant des déterminants de santé. Elles ont également une même vision du rôle que peuvent jouer les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de prévention dans ces domaines, et de l'importance de la coordination des actions de promotion de la santé pour une meilleure lisibilité par les habitants du territoire.

Les Communautés de Communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes souhaitent donc étendre le Contrat Local de Santé du Pays des Vans en Cévennes, sur le territoire du Pays Beaume-Drobie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Pour cela, une évolution du temps de travail de sa coordinatrice, actuellement à 0.50 ETP vers un 0.90 ETP serait nécessaire. Une convention précisera les modalités de financement et de fonctionnement avec la Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE l'extension du Contrat Local de Santé sur la Communauté de Communes Beaume-Drobie,**
- **APPROUVE la convention établie,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention et tout document lié à la présente délibération.**

#### **4. Convention CITEO de soutien à la CDC Pays des Vans en Cévennes pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié, notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée.

À cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ».

Quant à elle, la Collectivité assure, seule ou par ces communes adhérentes, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,  
DELIBERE,**

**En conséquence, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 abstentions),**

**Article 1<sup>er</sup> : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO est approuvée.**

**Article 2 : M. Jean-François Borie, Vice-président est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.**

#### **5. Approbation du Projet de Territoire**

Après deux ans de travaux pour l'élaboration du Projet de Territoire, Monsieur Joël Fournier, Président de la Communauté de Communes présente le document final qui restitue les axes suivants :

- 1) Identifier les ressources et les défis à relever
- 2) Se projeter dans le temps : penser le territoire sur le temps long (2035)
- 3) Définir des orientations, des directions
- 4) Se doter d'une feuille de route, d'un guide pour l'action

Pour ce faire, 3 orientations ont été dégagées :

- I. Un territoire qui agit pour les transitions environnementales et énergétiques
- II. Un territoire qui offre des services de qualité
- III. Un territoire qui choisit son mode de développement

Avec 1 axe transversal : Agir contre la précarité, les inégalités dans toutes nos politiques publiques

Et 1 condition de réussite : S'organiser et coopérer

Après avoir invité les conseils municipaux à se prononcer sur le **Projet de Territoire**, le **Président expose** :

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** le projet de territoire 2024-2035 de la **Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes**,
- **D'ORGANISER** sa mise en œuvre et assurer une animation de ce **Projet de Territoire**.

### ***Informations du Président***

Changement de date du **prochain Conseil Communautaire** prévu initialement le 10-06 reporté au **17-06-2024** à Les Assions

- **Étude précarité et actions :**

Au prochain Conseil Communautaire du 17-06-2024, sera proposée la signature du pacte de solidarité avec l'État et les 3 Communautés de Communes (Pays des Vans en Cévennes, Beaume Drobie et les Gorges de l'Ardèche).

- **Avancements des dossiers :**

Voie Verte SAINT PAUL-LE-JEUNE – centre bourg : les travaux avancent selon le calendrier avec des travaux achevés fin juin.

Les travaux de liaison Beaulieu / Grospierres portés par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche sont en cours.

Il restera à sécuriser les 2 carrefours sur la commune de Beaulieu.

Nouvelle Zone d'activité :

Le diagnostic d'archéologie est fini et s'est révélé négatif. À ce jour, l'Inrap doit confirmer son accord à la Communauté de Communes avant de faire la demande de libération anticipée à la DRAC.

Bâtiment D :

Dans l'attente de la réponse de la Région à notre demande de financement,

Concernant le marché de travaux, il ne devrait pas y avoir de dépassement par rapport à l'estimation. Pour rappel, la prochaine commission d'appel d'offres aura lieu le 10-06-2024 à 14 heures et l'attribution des lots sera mise à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 17-06-2024

- Réunion sur les aspects financiers du centre social REVIVRE : Le Président, Vice-présidents et la Communauté de Communes et M. le Maire des Vans avec son exécutif : lundi 27-05-2024 de 14 H à 16 H.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Daniel NOEL**